

COVID-19 - L'ÉLEVAGE CAPRIN EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

28 mars 2020



« Avec l'épidémie du virus COVID19 et les mesures de confinement prises par le gouvernement, nous devons faire face à une crise sans précédent dont l'impact sur la filière caprine est extrêmement fort. Nous nous mobilisons tous, filière laitière, chambre régionale d'agriculture et FNSEA Centre-Val de Loire afin de trouver des solutions permettant de vous accompagner au mieux. Nous en appelons à la responsabilité de chacun, producteurs comme transformateurs, pour mettre en place au sein de son entreprise les solutions les plus adaptées. Nous avons conscience de l'effort demandé, qui constitue une réponse ponctuelle et transitoire aux perturbations de marchés. Soyez assurés de notre engagement le plus total. »

Franck MOREAU, Président du CRIEL Caprin

Philippe NOYAU, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

Florent LEPRETRE, Président de la FNSEA Centre-Val de Loire

PRODUCTION LAITIÈRE

100% du lait est collecté par les entreprises chez les producteurs laitiers MAIS ...

- En cette période, les laiteries doivent faire face à une augmentation de la collecte. **Leur priorité est d'assurer la continuité de cette collecte et de la transformation** des produits.
- Dans ce contexte dégradé et instable, les entreprises avec leurs producteurs se préparent à l'éventualité de détruire du lait, faute de débouchés et de capacité de stockage.

DEMANDE DE
LA FILIÈRE :
**MAÎTRISER LA
PRODUCTION**



Une **note technique** a été réalisée pour donner les clés de la maîtrise des volumes de lait produits en préservant, autant que possible, le potentiel du troupeau pour une reprise efficace post-crise.

- ↓ A télécharger **ICI** – Note validée par le groupe technique national sur l'alimentation caprine

PRODUCTION FERMIÈRE

Une situation d'urgence

FOCUS SUR LES AIDES ACTUELLEMENT EN PLACE

MARCHÉS

La filière et la FNSEA se sont engagées pour permettre une réouverture rapide des marchés et ce dans les conditions permettant la sécurité sanitaire de tous, clients comme commerçants. Nous vous invitons à adresser ce guide aux maires afin d'activer le régime dérogatoire.

➔ **Pour en savoir plus :** Guide des bonnes pratiques dans la lutte contre la propagation du COVID19.

<http://www.fnec.fr/spip.php?article1382>

DES AIDES GOUVERNEMENTALES MISES EN PLACE

Rapprochez-vous de votre banque qui saura vous préconiser les solutions les plus adaptées à votre situation. Exemple de mesures :

- Report automatique des échéances mensuelles, trimestrielles et semestrielles (selon le prêt engagé)
- Prêts de trésorerie garantis par la BPI basés sur 25% du dernier chiffre d'affaire connu
- Fonds de solidarité

➔ **Plus d'informations sur :**

www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises



- Les laiteries ne sont pas en mesure de collecter le lait produit sur les exploitations fermières
- Dans l'éventualité d'une prise en charge et d'une aide financière par les pouvoirs publics, nous préconisons de faire tous les enregistrements concernant la destruction de matière première et/ou de produits ainsi qu'une évaluation des pertes économiques.

MAÎTRISE DE LA PRODUCTION ET REPORT DE L'UTILISATION DU LAIT

Une **note technique a été réalisée** pour donner les clés de la maîtrise des volumes de lait produits ainsi que les alternatives temporaires de commercialisation.

⬇ Note à télécharger [ICI](#) – Note validée par le groupe technique national sur l'alimentation caprine

Des fiches techniques publiées par le CTFC (*Service régional fromager des Chambres d'agriculture*) sont disponibles afin de reporter le volume de lait ou trouver de nouveaux moyens de commercialisation :

- Caillé congelé
- Report sous vide des lactiques
- Fabrication de tommes

⬇ Fiches à télécharger [ICI](#) :

<https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-du-cher/je-suis-agriculteur/produits-laitiers/>

AUTRES DÉBOUCHÉS

Création d'une plateforme de mise en relation pour la vente directe entre producteurs et consommateurs.

➔ **Référenciez-vous sur :**

<https://www.produits-frais-locaux-centre-valdeloire.fr/>

C'est simple et gratuit.

INFORMATION

Chèvres de réformes et chevreaux

La collecte des chevreaux est assurée jusqu'à la date de Pâques (engagement pris par les abatteurs / engraisseurs au niveau national). De nouveaux échanges sont à venir pour définir la poursuite des activités post Pâques.

La filière se mobilise avec les GMS pour la mise en avant du chevreau de Pâques.

Aujourd'hui, les chèvres de réforme ne sont temporairement plus enlevées du fait de la perte des principaux débouchés des abatteurs.